



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

L'année est déjà bien avancée et le mauvais temps persiste avec quelques apparitions du soleil qui nous rend un peu de baume au cœur dans la période difficile que nous traversons depuis plus d'un an. Nous espérons les uns et les autres voir le bout de ce long tunnel et que notre vie reprenne normalement.

Cela n'empêche pas l'équipe municipale de poursuivre son programme et comme vous pouvez le constater, les travaux d'aménagement et d'amélioration de votre cadre de vie se poursuivent dans notre ville :

- ◆ La rue du 06 septembre, dans sa totalité, a fait peau neuve avec le concours du Conseil Départemental pour la voirie, l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour l'aménagement des trottoirs et la pose de l'éclairage public, Enedis et Orange pour les réseaux.
- ◆ La Salle des Sports est terminée mais reste l'aménagement extérieur, des travaux qui seront finalisés avec la « récupération » d'un bâtiment auprès d'un administré, une démarche qui nous a fait perdre beaucoup de temps.
- ◆ La dernière phase de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) verra sa dernière réalisation par des travaux à l'église de Recquignies.

Comme chaque année, à pareille époque, le Conseil Municipal se réunit pour élaborer le budget et définir les différentes réalisations qui devraient voir le jour cette année :

- ◆ L'aménagement du square du monument aux morts et de l'espace de la salle Henry.
- ◆ La réfection de l'intérieur de l'église de Recquignies.
- ◆ La réfection des logements communaux avec notamment l'installation d'un chauffage central, la mise aux normes électriques et l'isolation des combles au Béguinage.
- ◆ L'étude pour l'installation prochaine de nouvelles huisseries (fenêtres) à l'Hôtel de Ville.
- ◆ Et bien d'autres travaux dont nous reviendrons dans les semaines et mois à venir.

C'est un budget d'investissement de 3 283 553,41 € dont un reste à réaliser 2020 de 1 267 599,83 € et un budget de fonctionnement de 1 985 749,95 € qui ont été votés pour l'année 2021 par le Conseil Municipal, un budget qui se réalisera sans faire d'appel à l'emprunt. Pour cette année, malgré le manque d'activités, les subventions envers les associations ont été maintenues au même niveau que l'an dernier.

Les taux communaux restent inchangés depuis plusieurs dizaines d'années. Cependant, une modification importante sur vos feuilles d'imposition, en écriture, où la taxe foncière du département (19,29%) vient s'ajouter à la taxe municipale (22,47%) pour un total de 44,76%.

Vous pouvez compter sur notre volonté de poursuivre le travail accompli depuis plusieurs années pour améliorer votre ville tout en respectant les finances locales, c'est une position que nous appliquons depuis plusieurs années et que nous poursuivrons à l'avenir.

*Votre maire
Ghislain Rosier*

Compte Administratif 2020

Vote à l'Unanimité

Section de fonctionnement

Excédent 591 067.25€

Section d'investissement

Excédent 2 159 705.08€

Reste à réaliser 1 267 599.83€

Reste à recevoir 245 211.35€

Budget Primitif 2021

2 contre

Section de Fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	1 919 944.95€
Dépenses d'ordre de fonctionnement	65 805.00€
Total Dépenses de fonctionnement	1 985 749.95€
Recettes réelles de fonctionnement	1 985 749.95€
Recettes d'ordre de fonctionnement	0€
Total Recettes de fonctionnement	1 985 749.95€

Section d'Investissements

Dépenses réelles d'investissement	3 263 553.41€
Dépenses d'ordre d'investissement	20 000.00€
Total Dépenses d'investissement	3 283 553.41€
Recettes réelles d'investissement	1 038 043.33€
Recette d'ordre d'investissement	85 805.00€
Total Recettes d'investissements	1 123 848.33€
Solde d'exécution N-1 reporté	2 159 705.08€
Total Recettes d'investissement cumulées	3 283 553.41€

Vote des Taux Communaux

Vote à l'Unanimité

Taxes	2020	2021				Taux National 2020	Taux Moyen Départemental Nord 2020
	Taux avant réforme	Base estimée	Taux	Produit	Variation Taux		
Foncier Bâti	25.47%	1 469 000	44.76%*	657 524	+19.29%	40.91%	45.77%
Foncier non Bâti	57.10%	37 600	57.10%	21 470	0.00%	49.79%	56.19%
			TOTAL	678 994	<i>*Réforme fiscale : dont taux départemental 2020 : 19.29% (44.76% - 25.47% = 19.29%)</i>		

LE PETIT RÉCHIGNIEN

Comité de Direction
Ghislain Rosier

Comité de Rédaction
Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture
Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage
Médias-Services Maubeuge,
1.000 exemplaires

Distribution
Service Technique

PROCHAINE PUBLICATION

Date prévisionnelle de parution

Date non connue à ce jour

Date de dépôt limite des articles

Date non connue à ce jour

Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou auprès du comité de rédaction.

MAIRIE DE REQUIGNIES

Place de la République
59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50

contact@mairie-recquignies.fr

www.mairie-recquignies.fr

Vote des Subventions Communales aux Associations

Vote à l'Unanimité

Associations / Organismes	Subventions 2021	Subventions Except. 2021	Total
Les Archers de l'Écrevisse	900€	-	900€
Association Sportive de Recquignies	6 500€	-	6 500€
Chasse de Recquignies	300€	-	300€
Judo Club	350€	-	350€
Gymnastique « Avenir »	2 400€	-	2 400€
Ping Pong Club Recquignies	600€	-	600€
Pêche « La Redoute »	1 200€	-	1 200€
Madisonn Show	1 650€	-	1 650€
COFR (Foulées Réchigniennes)	1 000€	-	1 000€
Boxe Française	800€	700€	1 500€
Harmonie de Recquignies	2 200€	-	2 200€
Ecole Paul Langevin	650€	-	650€
Téléthon	500€	-	500€
OCCE Maternelle de Rocq	450€	-	450€
CCAS Recquignies	67 000€	-	67 000€
Randonneurs Beuxéidiens et Réchigniens	300€	-	300€
MFR Formation par alternance	-	150€	150€

Elections régionales et départementales

Les élections des conseillers départementaux et des conseillers régionaux se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021. Le scrutin est ouvert de 8h00 à 18h00 (heures légales locales). Pour voter à ces 2 élections, il faut vous présenter au bureau de vote indiqué sur la carte électorale. Dans les communes de 1000 habitants ou plus, il est nécessaire de présenter une pièce d'identité.

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales de notre commune et désirez voter à ces élections, vous avez jusqu'au 14 mai 2021 pour vous inscrire.

Tribune de libre expression des élus (majorité et opposition)

Pas de tribune de libre expression dans ce bulletin du fait de la non-réception, dans les délais, des textes de chacune des listes.

HÔTEL DE VILLE

Du lundi au jeudi
09h00 à 11h45 et de
13h45 à 16h45

Vendredi
09h00 à 11h45

Place de la République

MÉDIATHÈQUE

Lundi et Jeudi
14h00 à 18h00

Mardi, Mercredi et
Vendredi
14h00 à 17h00

Place de Nice

AGENCE POSTALE

Lundi et Jeudi
14h00 à 18h00

Mardi, Mercredi et
Vendredi
14h00 à 17h00

Médiathèque medi@nice

HALTE GARDERIE

Lundi
08h15 à 12h15
et de 13h00 à 17h00

Mercredi et Vendredi
08h15 à 12h15

Halte Garderie « Les P'tits
Loups », Association
« Promotion de la santé »

Médiathèque medi@nice

Informations concernant les A.L.S.H. de juillet et d'août

Le centre sera ouvert du lundi 12 au vendredi 30 juillet 2021 et du lundi 09 au vendredi 27 août 2021 inclus. Il fonctionne en journée complète de 09h00 à 17h00 à l'école maternelle Paul Langevin, rue du Biez, pour la petite enfance (3/5 ans) et à la salle Henri, place de Nice, pour les ados (6/17 ans). *En raison des mesures sanitaires, il n'y aura pas de séjour au camping pour les ados cet été. Les A.L.S.H. se dérouleront en totalité sur le site de Recquignies.*

Le centre petite enfance est ouvert aux enfants de 3 à 5 ans révolus (n'ayant pas atteint leur 6^{ème} anniversaire) à la date d'ouverture du centre. Quant au centre des ados, il est ouvert aux enfants de 6 à 17 ans révolus (n'ayant pas atteint leur 18^{ème} anniversaire) à la date d'ouverture du centre.

Le dossier d'inscription est à retirer en Mairie. *Il sera accompagné d'un protocole sanitaire mis en place pour garantir la sécurité sanitaire. Ce protocole pourra évoluer en fonction des modifications gouvernementales.*

Le dossier complet et l'attestation CAF (Quotient Familial Avril 2021) sont à rendre à l'accueil de la Mairie avant le vendredi 21 mai 2021.

Afin de respecter le protocole sanitaire et gérer au mieux le recrutement du personnel encadrant, aucune inscription ne sera acceptée après le vendredi 21 mai 2021.

Pour les allocataires, l'attestation CAF sur laquelle figure le Quotient Familial (QF 04/2021) est à fournir impérativement à l'inscription, faute de quoi, le tarif non allocataire sera appliqué.

Le versement à l'inscription par enfant est non remboursable. Ce montant sera déduit du titre de recette adressé au débiteur. Toute semaine commencée sera due en totalité.

		Montant par jour	Juillet (14 jours)		Août (15 jours)	
			Montant par mois	Versement à l'inscription	Montant par mois	Versement à l'inscription
Allocataires	QF de 0 à 369	1.60€	22.40€	11.20€	24.00€	12.00€
	QF de 370 à 499	2.40€	33.60€	16.80€	36.00€	18.00€
	QF de 500 à 700	4.40€	61.60€	30.80€	66.00€	33.00€
	QF > 700 (Recquignies)	5.10€	71.40€	35.70€	76.50€	38.25€
	QF > 700 (extérieurs)	6.74€	94.36€	47.18€	101.10€	50.55€
Non allocataires	Recquignies	8.90€	124.60€	62.30€	133.50€	66.75€
	Extérieurs	13.26€	185.64€	92.82€	198.90€	99.45€
Hors Régime Général	Recquignies	13.26€	185.64€	92.82€	198.90€	99.45€
	Extérieurs	19.90€	278.60€	139.30€	298.50€	149.25€

PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel,
5^{ème} Adjoint

Prochaines permanences

07 juin, 12 juillet, 06 septembre et 04 octobre 2021 de 14h00 à 15h30 à la salle du Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Hourlier Sabine

Prochaines permanences

Dates non connues à ce jour à la Médiathèque medi@nice, sur rendez-vous

Veillez prendre un rendez-vous préalable auprès de l'U.T.P.A.S. de Maubeuge au 03.59.73.14.00.

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. Hiraux Mickaël,
Canton de Fourmies

Permanences

Le jeudi matin de 08h30 à 10h00 en Mairie de Fourmies

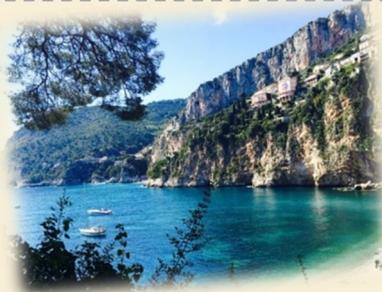
Pour rencontrer M. Hiraux ou Mme Devos, contacter Mme Perot au 06.43.60.25.82 ou par mail à aurelieperot59@gmail.com

Fermeture estivale

La Médiathèque sera fermée du mercredi 11 au mardi 31 août 2021 inclus.

L'agence postale communale sera fermée du mercredi 11 au mardi 31 août 2021 inclus. Pendant cette période, les « avisés » (personnes ayant reçu un avis de passage) devront se rapprocher de la poste de Bousois pour récupérer leurs courriers et colis.

La Mairie sera ouverte durant les mois de juillet et d'août du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45, et ce à partir du lundi 05 juillet jusqu'au mardi 31 août 2021



Camp d'été Municipal 2021

Comme chaque année, depuis près de 10 ans, la municipalité propose un camp d'été municipal pour nos adolescents. Après une annulation en 2020, la réservation pour cette année 2021 est en cours avec l'organisme de l'ADAV pour une destination dans les Alpes Maritimes, du 1^{er} au 13 août 2021, entre Monaco et Beaulieu-sur-Mer, plus précisément au Cap d'Ail, petite station balnéaire accolée à la Principauté. Le choix s'est porté sur cette destination française, qui reste pittoresque, attractive, avec de jolies plages abritées de collines, un très bel endroit. **Cette destination 2021 est sous réserve comme vous pouvez l'imaginer des autorisations sanitaires.**

Les attractions seront adaptées aux mesures sanitaires en vigueur avec un voyage en TGV. Le soleil de la Côte d'Azur, l'Aquasplash, les bouées tractées, la visite de la Principauté de Monaco, le jardin exotique, le musée océanographique, la relève de la garde ou même sa fameuse piscine, puis un Monaco by night, mais aussi Nice et sa promenade des Anglais ou Cannes et la Croisette seront les points forts.

Pas de réunions d'informations pour cette année, mais les informations auront lieu en distanciel en téléphonant à la Mairie au 03 27 53 02 50. **Les dossiers de réservation sont disponibles depuis le 03 mai 2021 à l'état civil et sont à rendre complets au plus tard le 28 mai 2021.** En fonction du nombre de jeunes au départ, et des autorisations sanitaires, la ville de Recquignies confirme le départ ou son annulation. Les paiements seront alors remboursés aux familles.

Coût d'accès (paiement possible en trois fois en mai, juin et juillet) : 200€ pour les habitants de Recquignies (2x70€ puis 1x60€), 180€ pour les habitants de Recquignies et le second jeune d'une même famille (3x60€), 400€ pour les extérieurs (2x135€ puis 1x130€). **Attention, la priorité est donnée aux jeunes de Recquignies !**

Tirage au sort des jurés

Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Les jurés sont des juges à part entière. Le maire établit une liste préparatoire en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune, et ce à partir de la liste électorale. Si vous n'avez pas atteint 23 ans au cours de l'année civile qui suit, vous n'êtes pas retenus. Le maire avertit par courrier les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire et transmet la liste au greffe de la cour d'assises dont dépend la commune. **Le tirage au sort pour Recquignies aura lieu courant mai ou juin à l'Hôtel de Ville.**

A noter que votre employeur ne vous rémunère pas pendant votre absence. Il doit vous fournir un document indiquant le montant de votre salaire ou tout document attestant une perte de revenu professionnel afin d'obtenir vos indemnités compensatrices. Votre employeur n'a pas à vous demander à prendre des jours de congés pour siéger à la cour d'assises. Votre absence est considérée comme un congé sans solde. Vous ne pouvez pas être sanctionné ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire en raison de cette absence.

DÉCHETTERIES

Jeumont : 1256 rue du Maréchal Leclerc.

Maubeuge : Les Prés du Saussoir (près de la SPA).

Depuis le 02 mai, du lundi au samedi de 09h00 à 18h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

A partir du 02 novembre, du lundi au samedi de 08h00 à 17h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Pôle Accueil de la C.A.M.V.S.

*18 rue du 145^{ème} Régiment d'Infanterie
59600 Maubeuge*

Accueil : 03.27.53.01.00

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

DÉCHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi.

Collecte des encombrants : lundi 14 juin 2021.

Collecte des déchets verts sur appel et rendez-vous en 2021.

Il est demandé aux riverains de veiller au bon stationnement des véhicules le jour de la collecte afin de faciliter le passage du camion et pour la sécurité des éboueurs.

Inscription dans les écoles pour la rentrée 2021

Pour chaque école, se munir du livret de famille et du carnet de vaccinations à jour. Pour tout changement, fournir le certificat de radiation de l'école précédente. **Attention, pour les inscriptions dans les écoles maternelles, les enfants de trois ans devront être présents à l'école toute la journée !**

Ecole maternelle de Rocq	Ecole maternelle Paul Langevin	Ecole primaire du Centre (Place de Nice)	Ecole primaire Jean Vilar
Vendredi 28 mai 2021	Mardi 18 mai 2021 à partir de 16h30	Lundis 31 mai, 07, 14, 21 et 28 juin 2021 de 09h00 à 11h30 et de 15h00 à 16h30	Lundi 31 mai 2021 à partir de 16h30

Départ en sixième

Comme chaque année, la Municipalité offrira aux enfants entrant en sixième à la rentrée prochaine un dictionnaire de leur choix (le vendredi 11 juin 2021 à 17h30 à la médiathèque en fonction des mesures sanitaires en vigueur).

En 2020, en raison de la crise sanitaire Covid, le baptême de l'air n'a pas eu lieu. Des tablettes à titre exceptionnel ont été distribuées au domicile de chaque élève.

Compte tenu de l'incertitude de l'évolution de la crise sanitaire, il a été décidé de reconduire cette action pour cette année. Le mode de distribution sera abordé en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

Distribution des bons de ducasse aux Anciens

La distribution des bons de ducasse aux Anciens aura lieu le mercredi 30 juin 2021 à partir de 16h30 en Mairie.

Pour en bénéficier, il faut avoir plus de 60 ans, résider sur la commune et avoir des ressources inférieures au barème d'admission à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), à savoir 10 881.75€ pour une personne seule et 16 893.94€ pour un couple. Fournir impérativement l'avis d'imposition ou de non-imposition 2020.



ORGANIGRAMME—VILLE DE RECHIGNIES

RECHIGNIENS

MAIRE -Elus

Directrice Générale des Services
HAUTION Martine

Assistante de Direction
RAULIN Sabrina

Agent Administratif
LELEUX Amandine

SERVICES SUPPORTS

Responsable de Secteur
Budgétaire et Comptable
DELOEIL Emilie

Finances
Paye
Marchés publics
Associations
Subventions

Agent Administratif
LENOTTE Christelle

Péri-scolaire/ALSH
Restauration collective
Fêtes
Elections

SERVICE A LA POPULATION

Accueil
Etat-Civil
BULTEZ Christine

CCAS
Cimetières
Urbanisme
Logements
WILLIAME David

SERVICE TECHNIQUE

Coordonnateur du centre Technique
PAURON Christophe
Responsable Ateliers/Bâtiments/Entretien
LHOIR Sylvain

Voirie/Espaces Verts
Bâtiments/Sécurité
Cimetières
BALCAEN Pascal
BRIASTRE Stéphane
PARMENTIER Julien
MATOUG Cliff

Service Scolaire
LOISEAU Maryline
MOREAU Justine
CARTAPATTI

Service Entretien
LEGRAND Christine
TINELLI Agnès
MORONVAL Sophie

MEDIATHEQUE

Responsable Culturel
DUMESNIL Elodie

Accueil
BULTEZ Christine

Responsable
Agence Postale
BULTEZ Christine

Calendrier des consultations infantiles

Le premier vendredi de chaque mois, sur rendez-vous de 13h45 à 15h30, sont organisés des consultations infantiles à la mairie de Recquignies, place de la République. Chaque consultation est assurée par un médecin (M. Tebbache), une puéricultrice (Mme Deneubourg) et une psychologue (Mme Lamy).

Vendredi 07 mai / Vendredi 04 juin / Vendredi 02 juillet (sous réserve) / Vendredi 06 août (sous réserve)

Vendredi 03 septembre / Vendredi 01 octobre / Vendredi 05 novembre / Vendredi 03 décembre

Merci de prévoir l'attestation de sécurité sociale et la carte vitale de votre enfant.

« *Mon bébé va naître... il est né !...* » Vous vous posez des questions sur la santé de votre enfant, son alimentation, son sommeil, sa croissance, son éveil et bien d'autres sujets ! N'hésitez pas à contacter l'infirmière - puéricultrice de votre UTPAS. Elle travaille au sein d'une équipe de professionnels de la petite enfance (médecin, psychologue, sage-femme, infirmière, etc.). Elle consacrera le temps nécessaire à répondre à vos questions, à vous conseiller et vous informer.

Elle peut venir à domicile ou vous accueillir lors de consultations infantiles près de chez vous. Elle peut aussi vous renseigner par téléphone au 03.59.73.14.00 (UTPAS de Maubeuge-Jeumont, Service de Protection Maternelle et Infantile, 10 résidence Jean Mossay - Boulevard Pasteur, 59600 Maubeuge).

Avant sa naissance et jusqu'aux six ans de votre enfant, des spécialistes de la grossesse, de la petite enfance et de la prévention à vos côtés. Ces services du département du Nord sont d'accès gratuit et ouverts à tous.

Annuaire des assistantes maternelles

Les assistantes maternelles sont formées et agréées par le Département. Une évaluation médico-sociale est réalisée auprès de chaque assistante maternelle candidate à l'agrément. L'agrément n'est délivré que si les résultats de l'évaluation sont favorables. Cet agrément, obligatoire, constitue pour vous et votre enfant une réelle sécurité. Chaque assistante maternelle agréée est suivie par le service PMI et le service social, elle bénéficie d'une formation obligatoire.

Le listing pour la commune de Recquignies a été réactualisé le 07 janvier 2021 et est en provenance de la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de l'Avesnois, Pôle PMI Santé, Secteur Avesnes (dont l'adresse est la suivante : 64, rue Léo Lagrange - CS 50107 - 59361 Avesnes-sur-Helpe Cedex). Vous pouvez le consulter dans la rubrique dédiée du site Internet, accessible à l'adresse suivante <https://www.mairie-recquignies.fr/annuaires/amas>.

Voyage des Aînés

En raison de l'épidémie de COVID-19, le voyage des aînés, organisé par la ville de Recquignies et le C.C.A.S., à destination de Maredsous en Belgique a été annulé en 2020. Celui-ci a aura donc lieu le samedi 26 juin 2021 **sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires en vigueur**. Le départ est prévu vers 08h00 et le retour vers 19h30. **Le coupon d'inscription devra être retourné dûment complété pour le vendredi 28 mai 2021 dernier délai.** Au programme : visite de la moutarderie, repas à l'Abbaye de Maredsous, visite guidée de l'Abbaye, dégustation bière et fromage.

Voyage gratuit pour les personnes qui habitent Recquignies et qui sont âgées de 60 ans ou plus. Si l'un des conjoints ou compagnons a 60 ans et l'autre non, les deux peuvent participer (personnes vivant sous le même toit). Le voyage est payant pour les personnes extérieures (tarif tout compris de 50€) : sont considérés comme extérieurs les compagnons d'administrés de Recquignies qui n'habitent pas sur le territoire de la commune. S'il y a besoin de compléter le bus (en fonction des places disponibles et de la priorité donnée aux aînés) alors il sera autorisé aux amis et familles de Recquignies et de l'extérieur (tarif tout compris de 50 €) et enfants (tarif tout compris de 37 €).

Coupon d'inscription au Voyage des Aînés du samedi 26 juin 2021

Nombre de personnes : une deux

Nom / Prénom Date de naissance / /

Adresse Tél. / / / /

Nom / Prénom Date de naissance / /

Adresse Tél. / / / /

Si la seconde personne réside hors de Recquignies alors la sortie est payante (50€).

Informations sur le balayage des fils d'eau de la commune

Nous avons le plaisir de vous informer qu'afin d'assurer le bon écoulement des eaux pluviales, une société de nettoyage va assurer un balayage des fils d'eau de notre commune. Des secteurs ont été délimités et des interventions y seront réalisées aux dates suivantes :

Zone 1 + centre-ville : mercredi 12 mai, jeudi 15 juillet, mercredi 15 septembre et mercredi 17 novembre 2021

Zone 2 + centre-ville : mercredi 09 juin, mercredi 11 août et mercredi 13 octobre 2021

Nous vous demandons de libérer l'accès pour le camion de nettoyage et de ne pas laisser de véhicule stationné le long du trottoir.

La zone 1 concerne la rue du bois de Rousies, la rue Paul Ronval, la rue Georges Herbecq, la rue des Anciens Combattants, la rue Paul Durin, la rue de la Brasserie, la rue de la Paix, la rue Marie-Louise Delattre, la rue du Biez (première partie), la résidence Simone Signoret, la Cité du Grand Bois, la Cité de l'Orée du Bois, l'Allée Basque et la Cité Jacques Prévert.

Quant à la zone 2, elle concerne la rue René Fourchet et la rue René Fourchet prolongée jusqu'au début du chemin des bons Pères, la rue Armand Beugnies, l'impasse Mousset, la rue de la Barque, la rue d'Ostergnies, la rue Paul Pécret, la rue Roland Nogent, la rue Jacques Brel, la rue du Biez (deuxième partie, Pablo Neruda) et la Cité Jean Rostand.

Le centre ville concerne la rue de la Feutrerie, la rue de la Gare, la Place de la Gare, la rue Maurice Druart, la rue du 06 septembre 1914, la Place de Nice, la Place Pasteur, la résidence Les Charmes et l'Hôtel de Ville.

La propreté de l'environnement comme de la commune est l'affaire de tous !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Les articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement définissent la responsabilité des producteurs de déchets et l'article R635-8 du code pénal classe en « contravention de la 5ème classe (jusqu'à 1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit ». Les contrevenants encourent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit. Le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté des bornes d'apport volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

Article R635-8 du code pénal : Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Pour rappel, la déchetterie est ouverte et gratuite aux particuliers. Lors du ramassage des encombrants, ceux-ci doivent être déposés la veille au soir sur le trottoir sans entraver le passage des piétons.

Collecte des déchets verts

Depuis avril dernier, l'Agglo a relancé la période de collecte des déchets verts. Pour la commune de Recquignies, celle-ci fonctionnera de nouveau sur appel téléphonique. Elle sera assurée gratuitement par des structures d'insertion dans la limite de trois collectes sur cette période (à partir de la quatrième collecte, le passage sera facturé à hauteur de 5€). Attention, il s'agit d'une démarche individuelle (1 rendez-vous = 1 passage par foyer). Par conséquent, aucun point de regroupement ne sera toléré.

Comment procéder ? Appelez l'équipe de collecte en charge du ramassage (SYNERGIE au 06.25.86.89.66, numéro accessible du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00) et prenez rendez-vous en fonction des créneaux suivants (vous pouvez également envoyer un mail à dechets-verts@association-synergie.fr. Dans ce cas, la date de rendez-vous sera également confirmée par mail)

*Du lundi 17 au vendredi 21 mai, du lundi 14 au vendredi 18 juin, du lundi 19 au vendredi 23 juillet,
du lundi 9 au vendredi 13 août, du lundi 13 au vendredi 17 septembre et du lundi 11 au vendredi 15 octobre 2021*

Attention, ces créneaux correspondent aux semaines au cours desquelles la structure pourra venir collecter les déchets verts dans Recquignies, et non pas la période durant laquelle vous devez appeler. Pensez donc à anticiper la prise de rendez-vous.

Appel au civisme !

Pour bien vivre ensemble certaines règles doivent être respectées.

Le stationnement est un problème récurrent dans notre village et comme dans d'autres villes. Il est nécessaire de rappeler que tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

Le stationnement sur un trottoir ou un passage protégé est une gêne qui met en danger les piétons notamment les personnes à mobilité réduite et les enfants. Le réflexe naturel est de chercher à se garer au plus près de sa destination. Ne cédon pas à la facilité et à l'incivisme ! Dans la plupart des cas, il existe des places libres à proximité, sur les parkings, la voirie ou sur des emplacements réservés. Ne pas garer votre véhicule à cheval sur deux emplacements. Faire, au besoin, quelques mètres à pied, c'est bon pour la santé et c'est bon pour le « bien vivre ensemble ».

Mal se garer est non seulement un manque de civisme mais représente aussi un danger pour les piétons.

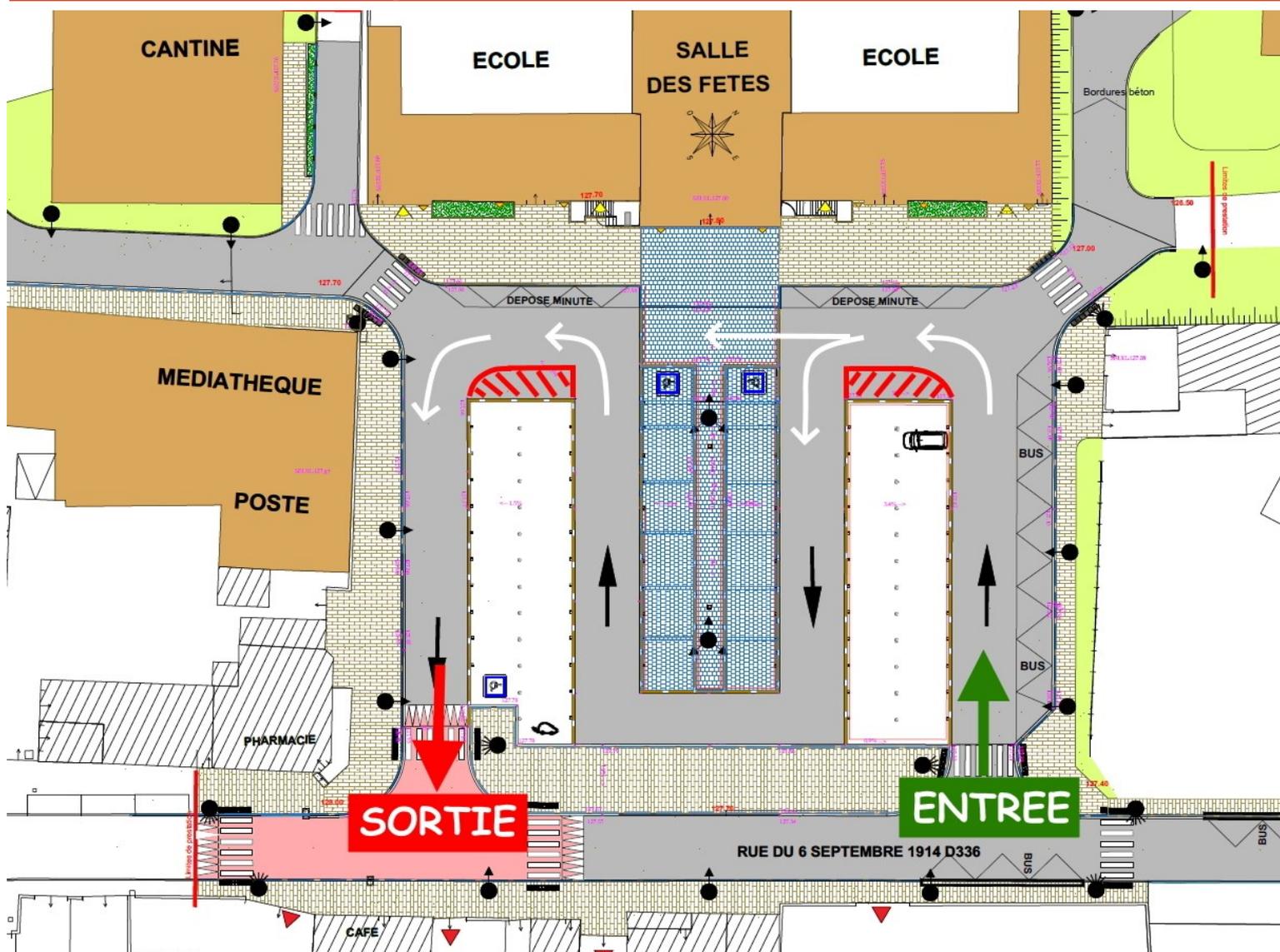
Au niveau des écoles - surtout l'école du centre- nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de stationner dans les évidements prévus pour les transports en commun et sur l'emplacement « dépose-minute ».

Rappel sur le stationnement abusif (Articles R417-9 à R417-13)

Lorsqu'un véhicule occupe un stationnement ininterrompu en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant plus de sept jours consécutifs, il est considéré comme stationnement abusif et constitue une contravention de classe 2. Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Rappel sur le sens de circulation sur la Place de Nice

Arrêté permanent de circulation - n°2019-15 du 23/04/2019





Restos du Cœur

La campagne d'hiver s'est échelonnée de novembre 2020 pour prendre fin le 08 mars 2021. Durant cette période, la distribution a eu lieu toutes les semaines. Quant à la campagne d'été, elle a démarré le 12 avril dernier et la distribution se fait toutes les deux semaines.

Les services techniques ont assuré l'acheminement des denrées depuis le centre de Rousies. Merci aux bénévoles (Marie, Joëlle, Annie, Marie-Paule, Daniel, Denis, Léon et Jacques) qui ont assuré la préparation des colis et leur distribution en respectant les consignes sanitaires notamment avec la pandémie COVID-19.

Annulation des Foulées Réchigniennes

Les membres du C.O.F.R. sont au regret d'annoncer le report de la 32ème édition des Foulées Réchigniennes en date du 06 juin 2021 en juin 2022. Ceci est dû à cette sévère pandémie du COVID-19 qui nous oblige à devoir renoncer encore cette année. Nous ne sommes pas en mesure de protéger et de garantir la santé des participants et personnes présentes le jour de cet événement.

Nous programmons cet événement sportif qui rayonne sur toute la région des Hauts-de-France en juin 2022. Nous conservons notre label régional grâce au travail assidu des membres du C.O.F.R. et de toutes les personnes qui nous aident à développer cette magnifique course. Nous avons prévu deux nouveaux circuits pour l'édition 2022 et un événement spécial qui mettra le C.O.F.R. dans de belles dispositions. En fonction des mesures sanitaires en vigueur, nous espérons pouvoir programmer un test de ces nouveaux circuits le dimanche 26 septembre 2021.

Notre association « C.O.F.R. » porte le projet de continuer à développer cette épreuve sportive pour sa 32ème édition, avec un nouvel objectif d'éco-responsabilité, et nous étudierons l'évolution avec un intérêt de propreté, de respect de l'environnement, de gestion des déchets, d'une éco-responsabilité globale.



Facilitez vos démarches administratives avec le Camion bleu !

Le Camion bleu a débarqué dans l'Avesnois début 2020. Depuis, fruit d'un partenariat entre l'État et le Département, il dessert une vingtaine de communes pour aider les habitants dans leurs démarches administratives.

De nombreux services sont accessibles :

Pôle emploi, Caisse d'Allocations Familiales, CPAM, CARSAT, Mutualité sociale agricole, Finances publiques (déclaration d'impôts, faire face à des difficultés financières, etc.), État (carte grise, papiers d'identité...), Ministère de la Justice (faire face à un litige, je suis victime d'une infraction, etc.), Relais autonomie, Maison Départementale Insertion et Emploi (je suis au RSA et je cherche un emploi ou une formation, etc.), La Poste (comment envoyer ou recevoir un colis, etc.).

Vous vous sentez stressé (e), Isolé (e) ?

En difficulté face aux conséquences de la crise sanitaire ?

Un dispositif d'écoute, d'orientation et de soutien vous est proposé :

L'Equipe MOBILE Rapide de soutien Psychologique (E.MO.RA)

Comment nous contacter ?

Une équipe pluridisciplinaire est à votre écoute (gratuitement) par téléphone et sur rendez-vous.

Tel : au **03.27.69.87.81** de 10 h à 18 h 30 du lundi au vendredi

Chaque mois, des permanences sont tenues à Boussois, Place du 08 mai 1945, le mardi de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h00 (prochaines dates : mardi 25 mai et mardi 22 juin 2021).

Prise de rendez-vous fortement conseillée par téléphone au 03.59.73.18.20 ou en envoyant un courriel à avesnois.franceservices@lenord.fr.

Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires pour entrer dans les locaux. Si vous n'avez pas de masque, demandez-en un à l'accueil.



Des informations quant à la vie culturelle

Après bientôt 6 ans de fonctionnement en septembre prochain, la médiathèque prépare une première grande enquête afin d'envisager ses nouvelles orientations qui lui seront nécessaires pour son adaptation au développement de l'accès aux technologies du numérique, à de nouveaux ateliers artistiques, culturels, éducatifs, à l'étude d'actions de parentalité pour les tout petits, à de futures conventions avec ses différents partenaires, à des amplitudes horaires révisées, ou même à de futurs cours en ligne ludiques, éducatifs, artistiques, culturels pour tous les âges ou même de soutien scolaire pour les jeunes, à une réflexion globale sur le réseau de lecture publique. En somme, à de nombreuses nouveautés nécessaires à l'étude d'amélioration de son service. Les premières actions seront envisagées dès le dernier trimestre 2021 et/ou à l'orée 2022. De plus amples informations vous seront communiquées dans les prochaines semaines à l'issue du résultat de l'enquête. Merci d'avance pour votre participation qui nous sera très précieuse.

Le one man show de l'humour avec l'artiste Booder du 30 mai 2021 est à nouveau reporté le jeudi 11 novembre 2021, mais cette fois dans le cadre d'un rendez-vous de l'humour prévu du 11 au 14 novembre 2021. Précisions à venir !

Fête de la Musique et sa « nuit des sosies »

Ce premier rendez-vous de l'été est pour le moment toujours maintenu le vendredi 18 juin 2021 avec des mesures sanitaires adaptées. Néanmoins, en cas de non autorisation ou de difficultés de mise en place de ces mesures sanitaires nécessaires ou même encore au regard des contraintes liées aux élections régionales, un report éventuel est déjà envisagé le vendredi 24 septembre 2021.

Au programme de ce spectacle exceptionnel, un artiste natif de l'Isère, Hervé Michel, marathonnier des scènes de France spécialiste de l'artiste Michel Sardou, un groupe tribute surprise à couper le souffle qui vous emmènera dans l'univers de la chanteuse Madonna, mais aussi Eric Golos, un artiste bien connu en Sambre, viendront mettre en valeur la scène réchignienne avec plus de trois heures de spectacle et rendre le plus bel hommage pour les fêtes de la Musique aux artistes; Michel Sardou, Daniel Balavoine, ou même encore Madonna et d'autres surprises. Alors croisons les doigts! Spectacle sous réserve - gratuit - avec protocole sanitaire.

Fête d'été de Recquignies du 02 au 05 juillet 2021

En prévision, et sous réserve des autorisations, elles seront pourtant adaptées. Pas de tombola (reportée), un feu d'artifice déplacé au parc de la Feutrerie, pas de parade mais un nouveau concept « La Musique est en vous », où vous pourrez découvrir des groupes de musique de nature différente (musique du monde, tambours du bronx, cornemusiers, jazz, accordéonistes, tourneur d'orgue de barbarie, etc.) et de nombreuses animations, et jeux d'enfants durant les fêtes.

Des adaptations pour vos fêtes dues au COVID-19, et en attente des autorisations, voici les programmations envisagées

- ◆ Vendredi : Concert du Groupe Tennessee (100% Johnny), place de la salle Henri
- ◆ Samedi : concours de déguisements, concours de vélos fleuris de plein air avec la Médiathèque et spectacle enfants « Les aventures de Billy » aux monuments aux morts, course cycliste avec un nouveau départ rue Paul Ronval, concert « Tribute Bruel : On s'était dit rendez-vous » à la place salle Henri
- ◆ Dimanche : « La Musique est en vous » à la cité du béguinage, place de la gare, parking de l'Hôtel de Ville, espace vert du rond point Jean Rostand, monuments aux Morts, résidence St Luc, place pasteur et parvis de l'église St Sulpice. Concert de Ciec Lez'arts « Dance Machine 90 » à la place salle Henri
- ◆ Lundi : spectacle « Les pirates », feu d'artifice.

Balade Contée et Musicale « Histoire d'y croire » les 16 et 30 juillet 2021

La médiathèque accueille le conteur Guillaume Le Chevalier à l'occasion d'un pique-nique musical suivi d'une balade contée aux lampions « Histoires d'y croire » les samedis 16 et 30 juillet 2021 dans le magnifique parc de l'hôtel de ville. Il sera question d'amour, d'histoire, de conte, de musique, dans un site empreint de verdure.

Inscription à la médiathèque au 03.27.39.63.88. Gratuit.

Escape Game le 24 juillet 2021 à l'Hôtel de Ville en partenariat avec l'office du tourisme Sambre-Avesnois

Fête de Rocq les 08 et 09 août 2021

Samedi après-midi, spectacle enfants et course cycliste (départ Salle du Millénaire), et concert/spectacle de plein air « ZK2 » le soir. Le dimanche, comme en juillet, en prévision, et sous réserve des autorisations, un feu d'artifice maintenu derrière la place de ATM, pas de défilé mais des groupes de musique en différents lieux du hameau.



LE PETIT RECHIGNIEN

Toutes les informations à retenir

Vie Municipale

Le 08 mai, Cérémonie commémorative aux monuments aux morts de Rocq (11h00) et de Recquignies (11h30).

Le 18 mai, Inscriptions à l'école Paul Langevin à 16h30.

Le 21 mai, Dernier délai pour déposer le dossier d'inscription pour les ALSH de juillet et d'août.

Le 28 mai, Dernier délai pour déposer le coupon d'inscription au voyage des Aînés et pour déposer le dossier d'inscription au camp d'été municipal.

Le 28 mai, Inscriptions à l'école maternelle de Rocq.

Le 31 mai, Inscriptions à l'école Jean Vilar à 6h30.

Les 31 mai, 07, 14, 21 et 28 juin, Inscriptions à l'école du Centre de 09h00 à 11h30 et de 15h00 à 16h30.

Le 11 juin, Remise des dictionnaires à 17h30 à la Médiathèque (**sous réserve des mesures sanitaires**).

Le 14 juin, Ramassage des encombrants.

Le 18 juin, Cérémonie commémorative aux monuments aux morts de Recquignies (18h30).

Le 18 juin, Fête de la musique et nuit des sosies, Place de Nice (**sous réserve des mesures sanitaires**).

Le 20 juin, Premier tour des élections régionales et départementales de 08h00 à 18h00, Salle des fêtes et salle du Millénaire.

Le 26 juin, Voyage des Aînés à Maredsous en Belgique (**sous réserve des mesures sanitaires**).

Le 27 juin, Second tour des élections régionales et départementales de 08h00 à 18h00, Salle des fêtes et salle du Millénaire.

Le 30 juin, Distribution des bons de ducasse aux Anciens à partir de 16h30, Mairie.

Du 02 au 05 juillet, Fête d'été de Recquignies.

Du 12 au 30 juillet, ALSH de 09h00 à 17h00.

Le 14 juillet, Cérémonie commémorative aux monuments aux morts de Rocq (11h15) et de Recquignies (11h45).

Les 16 et 30 juillet, Balade contée aux lampions, Parc de l'Hôtel de Ville (**sous réserve des mesures sanitaires**).

Le 24 juillet, Escape Game à l'Hôtel de Ville (**sous réserve des mesures sanitaires**).

Du 01 au 13 août, Camp d'été municipal à Cap d'Ail (**sous réserve des mesures sanitaires**).

Du 05 au 27 août, ALSH de 09h00 à 17h00.

Les 07 et 08 août, Fête d'été du Hameau de Rocq.

Vignettes Stibus

Les 04/07/08 juin, 05/06/07 juillet, 04/05/06 août, 06/07/08 septembre, Distribution de 09h00 à 11h45, Mairie.

Cabinets infirmiers libéraux sur le secteur

Cabinet de Mme Marlier (06.21.66.23.52), de Mme Dupont (03.27.67.04.39) et de Mme Guerriero (06.70.12.68.19).

Cabinet de Mme Marechal (03.27.68.98.52), Mme Bazzo (06.74.17.67.13) et de M. Legrand (06.51.18.71.91).

Cabinet de Mme Daime (06.21.26.50.33) et de Mme Villette (06.10.54.75.73).

Cabinet de Mme Lobry (03.27.68.90.50) et de M. Gentile (03.27.68.90.50).

Cabinet de Mme Gillard (03.27.65.89.50) et de Mme Detrez (06.89.36.62.01).

Cabinet de M. Semaille (06.76.50.33.11).

Cabinet de Mme Dumser-Bila (06.95.99.07.55).



Le site Internet communal a un rôle prépondérant à jouer (les sites des mairies arrivent en troisième position des sites publics les plus visités) en permettant de valoriser la commune et ses actions mais également en simplifiant la relation des usagers avec l'administration. Flasher ce QR Code pour retrouver toute l'actualité et toute information utile sur la commune de Recquignies.

Retrouver nous sur www.mairie-recquignies.fr